

CONVOCAATION DU 28 AVRIL 2026

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le mardi 05 mai 2026 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minutes à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :

Courrier du Sous-préfet : Démission de Mr Berlinguet Pascal

1- DELEGATIONS :

- Election du 4^{ème} adjoint
- Détermination du Vice-président de la commission : Bâtiments communaux/patrimoine/logements communaux/projets urbains
- Délégation du conseil municipal au maire « Acte de vente des terrains dans le lotissement la Coulée Verte »

2- FINANCES :

- Modification des fixations des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux
- Décision modificative n°1 : sur le budget du Photovoltaïque
- Evolution des alarmes
- Equipement de Protection Individuelle

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

- Désignation du membre représentant la commune à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

4- DIVERS

- Biens immobiliers sur la commune
- CAUE du Maine-et-Loire : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- Commission de contrôle de la liste des électeurs
- Elections partielles

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance

- Tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains

- Projet « Aménagement et équipements des aires sportives et de jeux extérieurs » : clôture du terrain de tennis
- Intervention d'une entreprise de nettoyage au logement 27, rue des mauges
- Cimetière : Travaux d'agrandissement du columbarium et caverne
- Entretien de la voirie communale

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 05 mai 2026, à vingt-heures, le Conseil Municipal, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à la salle de conseil municipal, sous la présidence de Madame BLANC Bérangère, La Maire.

Présents : BLANC Bérangère, RÉGNIER Tony, PIOT Christine, DESSERME Christelle, SCHNEIDER Alain, HUBERT Éric, BOUFFANDEAU Virginie, CHACUN Geoffroy, CODEVELLE Natacha

Absent(e)s excusé(e)s : BOUSSEAU Isabelle (pouvoir : DESSERME Christelle)

Secrétaire de séance : CHACUN Geoffroy

Courrier du Sous-préfet : Démission de Mr Berlinguet Pascal

Mme la maire a lu le courrier de Mr le Sous-préfet actant la démission de Mr Berlinguet Pascal de sa fonction d'adjoint, adressé aux conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales.

1- DELEGATIONS :

- Election du 4^{ème} adjoint

Vu le courrier du sous-préfet actant la démission de Monsieur BERLINGUET Pascal de sa fonction de 3^{ème} adjoint au maire en date du 23 mars 2026, considérant la nécessité de compléter l'exécutif municipal afin d'assurer le bon fonctionnement des services communaux, Mme la maire fait procéder à l'élection d'un quatrième adjoint au maire pour les fonctions de 3^{ème} adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, Schneider Alain est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

- Détermination du Vice-président de la commission : Bâtiments communaux/patrimoine/logements communaux/projets urbains

Le conseil municipal, après avoir procédé à l'élection du quatrième adjoint aux fonctions de troisième adjoint, décide de modifier la composition de la commission suivante :

Bâtiments communaux / Patrimoine / Logements communaux / Projets urbains

Il procède ensuite à la désignation des membres de cette commission comme suit :

Présidente : Madame Bérangère BLANC

Vice-président : Monsieur Alain SCHNEIDER

Membres :

– Monsieur Éric HUBERT

– Madame Isabelle BOUSSEAU

– Monsieur Tony RÉGNIER

– Madame Virginie BOUFFANDEAU

- Délégation du conseil municipal au maire « Acte de vente des terrains dans le lotissement la Coulée Verte »

Vu l'exposé de Madame la Maire rappelant que le Conseil municipal peut lui déléguer certaines compétences afin de faciliter la gestion administrative de la commune,
Vu la délibération n° 2014-030 du 4 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de signer les actes de vente relatifs aux parcelles situées dans le lotissement « La Coulée Verte ».

2- FINANCES :

- Modification des fixations des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux

Mme la Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, conformément aux articles L.2123-23, L.2123-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Elle rappelle que le Conseil municipal est tenu de se prononcer sur le taux applicable, dans la limite du plafond fixé en fonction de la population de la commune. (896 habitants)

Elle indique que cette modification fait suite au courrier de Monsieur le Sous-Préfet constatant la démission du quatrième adjoint en date du 31 mars 2026, ainsi qu'à la délibération n° 2026-30 relative à l'élection de son remplaçant. Le conseil municipal fixe ainsi les taux :

- les indemnités de fonctions des adjoints à 8,83% de l'indice brut terminal, soit 362,86 € brut mensuels
- les indemnités de fonctions des conseillers municipaux à 4,86% de l'indice brut terminal, soit 200,00 € brut mensuels. Cette indemnité pourra être révisée en fonction du nombre d'élus, après les élections partielles.

- Décision modificative n°1 : sur le budget du Photovoltaïque

Mme la Maire informe les membres du Conseil municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative relative au budget annexe « Photovoltaïque », afin de régulariser les recettes de fonctionnement, suite à la modification d'un article du plan comptable intervenue au 1er janvier 2026.

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	042	747	Participations	2 278,26
				Total	2 278,26

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	042	777	Recette et quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 278,26
				Total	2 278,26

Mme la Maire soumet cette décision au vote. Le Conseil municipal approuve et acte cette modification.

- Evolution des alarmes

Le conseil municipal a sollicité la société DAD afin d'établir un devis en vue de faire évoluer les systèmes d'alarme au sein des bâtiments communaux, dans un objectif de renforcement de la sécurité.

L'étude a été validé par le conseil municipal pour un montant de 856.15 € TTC.

- Equipement de Protection Individuelle

L'acquisition de vêtements de travail destinés aux agents communaux a été effectuée auprès de la société NP COMM, pour un montant total de 1 730,22 € TTC.

Cette commande s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires relatives aux équipements de protection individuelle (EPI). Ces équipements sont essentiels afin d'assurer la sécurité et de préserver la santé des agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment lors d'interventions présentant des risques professionnels.

Cette dépense répond ainsi aux prescriptions du Code du travail, qui impose à l'employeur public de fournir des EPI adaptés et conformes aux normes en vigueur.

3- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Actuellement, l'Agglomération du Choletais constitue 26 communes.

- Désignation du membre représentant la commune à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Suite au premier conseil d'agglomération à venir, la composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) devrait être inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire suivant, afin de déterminer le nombre de membres attribués à chaque commune au sein de cette instance.

Le conseil municipal a décidé délire Tony RÉGNIER comme représentants de la commune et qui sera appelés à siéger au sein de la CLETC.

4- DIVERS

- Biens immobiliers sur la commune

Des biens immobiliers ont été cédés sur la commune : un logement situé allée des Acacias, vendu par Meldomys, ainsi qu'un bien situé rue des Mauges, appartenant à un propriétaire privé.

- CAUE du Maine-et-Loire : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le CAUE est un outil départemental dont les statuts et les missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Son institution est laissée à l'initiative du Conseil départemental. Créé en juin 1979, le CAUE de Maine-et-Loire est une association autonome, de droit privé, guidée par une mission

de service public. Sa fonction principale est l'amélioration qualitative du cadre et de la condition de vie des citoyens.

La CAUE conseil pour l'amélioration du cadre de vie du département.

L'adhésion par commune est de 0.10€/habitants soit 89.60 € pour l'année 2026. Les membres du conseil acceptent l'adhésion.

- Commission de contrôle de la liste des électeurs

Stéphanie Plard, ancienne élue du conseil municipal, sera remplacée par Mme Isabelle Bousseau au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Restent membres de cette commission : M. René Maillet et Mme Jeannine Frémondrière.

La commission se réunira le samedi 16 mai 2026 à 10h00 à la salle du conseil en mairie.

- Elections partielles

Les élections partielles du 7 juin 2026 ont fait l'objet d'une présentation sur l'organisation ainsi que du tableau des permanences complété par l'équipe municipale.

Le bureau de vote, installé en salle du conseil, sera ouvert le 7 juin 2026 à 8h00 et fermera à 18h00.

COMMISSION : Action Sociale/CCAS/restaurant scolaire/séniors/santé/petite enfance

- Tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2026-2027

Mme PIOT Christine 2^{ème} adjointe, propose aux membres du Conseil de voter les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal doit décider de l'augmentation ou non du prix des repas ainsi que le pourcentage d'augmentation.

Christelle DESSERME membre de la commission cantine ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de 2% pour l'année 2026-2027 :

Hausse de 2,00%	4,53 € 4 repas/semaine
	5,17 € 1 à 3 repas/semaine
	7,46 € occasionnel
	7,58 € stagiaires
	10,24 € adultes

Les tarifs de la cantine seront réévalués au cours du second semestre de l'année scolaire, soit à compter de janvier 2027.

COMMISSION : Bâtiments communaux/patrimoine/logement communaux/projets urbains

- Projet « Aménagement et équipements des aires sportives et de jeux extérieurs » : clôture du terrain de tennis

M. Régnier Tony, 1^{er} adjoint, a présenté au Conseil municipal un devis de l'entreprise Sportingsol concernant le projet d'aménagement et d'équipements des aires sportives et de jeux extérieurs.

- Le devis de la Sté Sportingsols d'un montant de 15 646,91 € TTC, concerne la fourniture et la pose d'une clôture autour du terrain de tennis.

Cette proposition vise à achever le projet initié lors du précédent mandat, resté à ce jour non finalisé.

La majorité des membres du Conseil exprime sa préférence pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise Sportingsols.

Mme Natacha CODEVELLE présidente du club de tennis ne prend pas part au vote.

Résultats du scrutin :

Exprimés : 9 voix

Blanc : 0 voix

Abstention : 0 voix

Majorité absolue : 9 voix

- Intervention d'une entreprise de nettoyage au logement 27, rue des mauges

Suite au départ des locataires du logement communal situé au 27 rue des Mauges, il a été constaté que l'entretien courant et le nettoyage du logement n'avaient pas été réalisés de manière satisfaisante. Au regard de l'état des lieux, il s'avère nécessaire de procéder à un nettoyage complet du logement afin de permettre sa remise en location dans des conditions appropriées.

À cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Clean et Style Nettoyage EI pour un montant de 985,00€ TTC, ce qui comprend un nettoyage complet du logement.

Après examen de la proposition, il est proposé de valider ce devis pour la réalisation des prestations de nettoyage du logement.

Le chèque de caution d'un montant de 568,96 € ne sera pas remis dans son intégralité ; Il sera redonné 50% du montant initial soit 284,48€

- Cimetière : Travaux d'agrandissement du columbarium et caverne

La commune prévoit la réalisation de travaux au cimetière communal afin d'agrandir le columbarium en granit avec 9 cases et de créer 5 caverne supplémentaires. En effet, les équipements existants arrivent aujourd'hui à saturation.

À ce titre, un premier devis établi par la société Jolly Granit pour l'extension du columbarium s'élève à 6 336,00 € TTC. Un second devis, également proposé par cette même entreprise, concerne la réalisation des caverne pour un montant de 1 657,32 € TTC.

Ces deux devis ont été approuvés par les membres du conseil municipal.

- Entretien de la voirie communale

Dans le cadre de l'entretien régulier de la voirie communale, des passages de balayeuse mécaniques sont programmés sur l'ensemble du territoire de la commune. Ces interventions visent à maintenir la propreté des voies publiques, à améliorer le cadre de vie des habitants et à garantir la sécurité des usagers.

A ce jour, des études sont en cours pour 2 passages annuels.

A 22 h 45, l'ordre du jour étant clos, Mme la Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **jeudi 25 juin 2026**
à 20h00 à la salle de conseil